

N°68

Avril 2014

LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

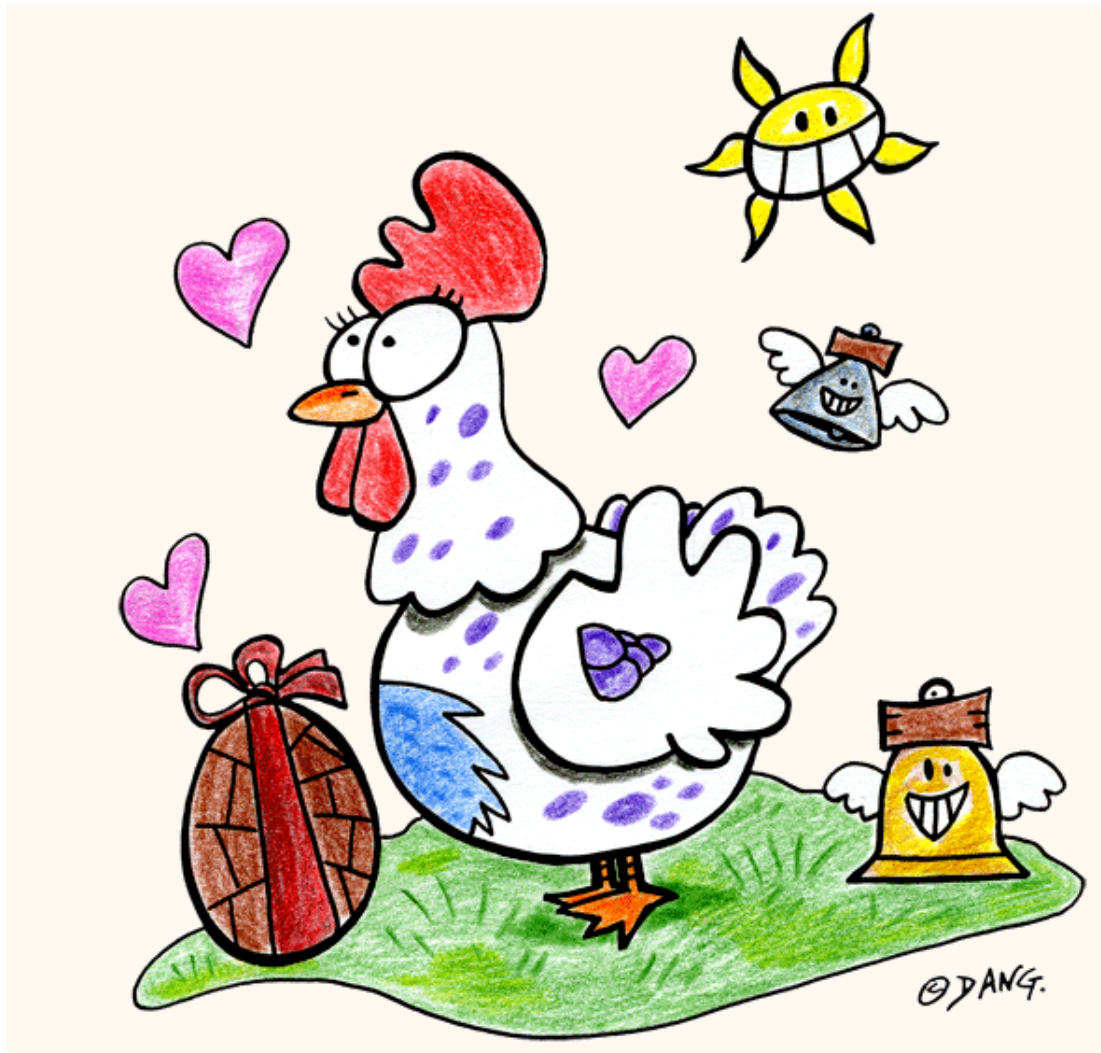


Table des matières

Cantonnement de ramonage	3
Stationnement des véhicules sans plaque	4
Voyager en train	4
Accueil extrascolaire	5
Déchetteries intercommunales	6
Horaires des déchetteries	6
Décharges sauvages	7
Ecole d'Estavannens- visites	7
Contrôle des habitants	8
Attestations pour les enfants voyageant seuls	8
Documents d'identité	9
Calendrier des manifestations	10
Tir cantonal fribourgeois	11
Tirs obligatoires	12
Permanence juridique	13
Prologue du canton de Fribourg cycliste	13 et 14
Liges de santé	15
Horaires de l'administration	16

Cantonnement de ramonage

L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments avise que le concessionnaire actuel du cantonnement, Monsieur Daniel Bise, a donné sa démission au 31 août prochain. Il jouira prochainement d'une retraite bien méritée.

Nous remercions M. Bise pour son précieux travail au service de la protection contre les incendies et son engagement au profit de la sécurité de la population.

L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments a réparti le secteur concerné, soit le numéro 11, ainsi :

Les communes de Bas-Intyamou, Haut-Intyamou, Grandvillard, Gruyères, Le Pâquier et Bulle seront confiées, dès le 1^{er} septembre 2014, au maître ramoneur :

M. Christian Perriard

Maître ramoneur

Rue du Moulin 54

1630 Bulle

☎ 026 913 10 70

📱 079 446 15 83

📠 026 913 10 02

✉ christian.perriard@bluewin.ch



Stationnement de véhicules sans plaques

Nous constatons la présence de véhicules non immatriculés (sans plaque de contrôle) sur les places de stationnement public.

Cette pratique est interdite, également pour les véhicules immatriculés en plaques interchangeables, comme le stipule l'article 20, al. 1 de l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière.

Voyager en train

La commune de Bas-Intyamoune s'est associée à la commune de Haut-Intyamoune et à Grandvillard pour l'acquisition de deux abonnements généraux des CFF.

De ce fait, deux personnes habitant les communes participant au financement de ces abonnements ont la possibilité de voyager chaque jour sur l'ensemble du réseau des transports publics de Suisse pour la somme de Fr. 40.00 par jour et par personne.

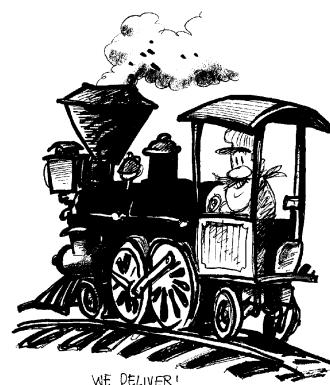
Deux adresses pour les renseignements et les réservations :

www.sugarcube.ch/home/fr/

ou

Cafétaria du Home de l'Intyamoune
1666 Villars-sous-Mont
026 928 44 45

Bon voyage !



Accueil extrascolaire de Bas-Intyamou

A compter de la rentrée scolaire 2013/2014, les enfants en âge de scolarité pourront être accueillis à l'accueil extrascolaire de Bas-Intyamou, dans les locaux du bâtiment scolaire à Estavannens.

Les horaires d'ouverture de l'accueil extrascolaire sont les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	06h30- 08h00	06h30- 08h00	06h30- 08h00	06h30- 08h00	06h30- 08h00
Midi	11h35- 13h35	11h35- 13h35	11h35- 13h35	11h35- 13h35	11h35- 13h35
Après- midi-soir	15h15- 18h00	15h15- 18h00	13h30- 15h15	15h15- 18h00	15h15- 18h00

La tranche horaire du matin comprend le petit-déjeuner, celle du midi le repas qui est pris en commun, et celle de l'après-midi un goûter.

Les parents amènent les enfants pour la première tranche du matin et viennent les chercher à la fermeture du soir. Pour la tranche de midi, les enfants utilisent les bus scolaires.

Les enfants peuvent être inscrits en tout temps, pour une période déterminée, ou pour des gardes ponctuelles.

Pour tout renseignement : ☎ 026 921 81 00 – Administration communale



Déchetteries intercommunales

Afin de valoriser au mieux les déchets que vous évacuez, nous devons insister pour que chacun respecte le tri sélectif.

par exemple :

- dans le compost, on ne jette que les aliments crus et des végétaux (fleurs, etc.); pas d'aliments cuits, pas de viande non plus !
- dans le conteneur à PET, on n'y met que les bouteilles de boisson, pas de litres d'huiles, vinaigres, ou autres plastiques
- dans la benne à encombrants, on ne jette que les objets qui n'entrent pas dans un sac à poubelle ; on ne peut pas y déposer des flacons en plastique telles que des bouteilles d'adoucissant, de lessives, etc...
- dans la benne à papier, on y évacue tous les papiers, journaux, imprimés, et les cartons. On ne peut pas y mettre les briques de lait, des films plastiques.

Lorsque le tri sélectif est respecté, les coûts d'évacuation sont diminués. Chacun contribue au financement de l'élimination des déchets, par le biais des taxes. Si les coûts augmentent, les taxes devront elles-aussi augmenter. D'avance merci de respecter ce principe !

Horaire des déchetteries

Site d'Enney :

Heures d'été :

mercredi	17.30 h. – 19.00 h.
samedi	10.00 h. – 11.30 h.

Site de Grandvillard :

heures d'été :

mardi et jeudi	17.30 h. – 19.30 h.
samedi	10.00 h. – 12.00 h.

Décharges sauvages

Des personnes qui travaillent dans la nature, ainsi que celles qui se baladent dans nos régions se sont plaintes car elles ont constaté que des déchets sont jetés ou déversés à différents endroits de la commune, au bord d'un chemin, à côté d'un banc, dans des lieux parfois retirés, ou le long des champs, des forêts, voire de cours d'eau. Il s'agit de vieux foin, de déchets de crèches, de pierres et de béton, de places de feu, de restes de pique-nique, emballages de nourriture, boissons, etc.

Nous devons rappeler à notre population que ces décharges sauvages sont totalement illicites, même si elles se trouvent sur des propriétés privées, et que les auteurs de ces dépôts sont punissables d'une amende, ceci au sens de la loi sur la gestion des déchets (art. 12 et 35) et au sens de la loi sur les forêts et protection contre les catastrophes naturelles (art. 33)

**Pensons à la protection de notre paysage,
de nos cours d'eau et de nos forêts
pour laisser une nature propre à nos enfants !**

Ecole d'Estavannens – Journées de la SIA

Les journées de la SIA, soit la société suisse des Ingénieurs et Architectes, organise des journées portes ouvertes de certains bâtiments d'architecture et d'ingénierie contemporaine.

Ces journées étant publiques, il sera donc possible de visiter le bâtiment scolaire d'Estavannens

***le samedi 10 mai prochain,
entre 9.30 h. et 12.00 h. et entre 14.00 h. et 16.00 h.***

Contrôle des habitants

- **Devoirs des bailleurs ou des logeurs**

La loi sur le contrôle des habitants précise que les bailleurs doivent annoncer les changements de locataires, en particulier pour les personnes de nationalité étrangères.

En résumé, les propriétaires qui louent des logements doivent annoncer les changements de locataire à la commune, de manière à ce que le Contrôle des habitants puisse être tenu à jour.

- **Lorsqu'on s'établit dans une commune, que fait-on ?**

Selon l'article 4 de la loi sur le contrôle des habitants, la personne, de nationalité suisse ou étrangère, qui s'établit dans une commune doit s'annoncer dans les 14 jours qui suivent son arrivée. Elle s'annoncera au bureau communal pour y déposer son acte d'origine ou présenter son autorisation de séjour.

Les personnes de nationalité étrangère qui n'ont pas encore d'autorisation de séjour établie par le Canton de Fribourg s'annoncent auprès du Service de la population et des migrants à Granges-Paccot. Elles se présentent également à l'administration communale pour s'enregistrer.

Attestations pour séjours d'enfants à l'étranger

En période de vacances en particulier, il arrive fréquemment que des enfants se rendent à l'étranger en compagnie de proches, sans leurs parents. Dans ces cas, les adultes qui prennent en charge ces enfants sont bien avisés de se procurer une autorisation des détenteurs de l'autorité parentale, afin d'éviter des problèmes au passage des frontières.

Il est nécessaire de faire confirmer auprès du contrôle des habitants de la commune, de manière officielle, que les indications contenues dans l'autorisation parentale sont conformes à la réalité.

Documents d'identité

Que faire ?

- pour commander **un passeport**, vous devez vous rendre en personne, au Service de la population et des migrants à Granges-Paccot. Vous devez prendre vos anciens documents d'identité avec vous ; il n'est pas nécessaire de prendre de photos, elles seront faites sur place.
Cela coûte, pour un passeport adulte, CHF 145.00, et pour un passeport enfant CHF 65.00
- pour commander **une carte d'identité**, vous pouvez passer en personne au bureau communal ; il faut vous munir de votre ancienne carte d'identité, et d'une photo récente et de bonne qualité.
Cela coûte, pour une carte adulte, CHF 70.00, et pour une carte enfant CHF 35.00.
- pour commander simultanément **une carte d'identité et un passeport**, il faut vous rendre au Service de la population et des migrants à Granges-Paccot. Vous devez présenter vos anciens documents d'identité et vous serez photographié directement sur place.
Cela coûte, pour un passeport et carte adulte, CHF 158.00, et pour un passeport et carte enfant, CHF 78.00.
- pour **commander un document d'identité (passeport ou carte d'identité) pour un enfant**, il faut que l'un des parents se présente avec l'enfant ou la personne mineure. Les enfants âgés de moins de 7 ans ne signent pas la carte d'identité. Par contre, la maman ou le papa devra signer la demande de document d'identité. A noter encore que même pour un bébé, il est obligatoire de procurer une photo. Les documents d'identité pour les personnes mineures sont valables 5 ans.

Informations complémentaires : www.fr.ch/spomi

Calendrier de l'Intersociété

Date	au/et		Société	
AVRIL				
04.04.2014	et	05.04.2014	MUSIQUE	Concert à Albeuve
07.04.2014			POMPIERS	Compagnie, ex. n° 1 à 19h45 au local du feu
12.04.2014			TIR	Tir obligatoire
12.04.2014			MUSIQUE	Kiosque à musique au CO2
21.04.2014	au	28.04.2014	AUBERGE	Vacances
28.04.2014			POMPIERS	Compagnie, ex. n° 2 à 19h45 au local du feu
30.04.2014	au	03.05.2014	JEUNESSE	Chants du 1 ^{er} mai
MAI				
10.05.2014			COMMUNE	Journée portes ouvertes Ecole Estavannens
16.05.2014	au	18.05.2014	MUSIQUE	Fête des Musiques gruériennes à Sâles
20.05.2014			COMMUNE	Assemblée communale
24.05.2014			CHANT ESTAVANNENS	Concert à Estavannens à 20h15
24.05.2014			TIR	Tir en campagne anticipé à Hauteville
29.05.2014			MUSIQUE	Concert comptoir de Romont
30.05.2014	au	01.06.2014	TIR	Tir en campagne à Hauteville
JUIN				
01.06.2014			JEUNESSE	Ouverture de Gournêt
06.06.2014	et	07.06.2014	JEUNESSE ESTAVANNENS	R.T.A.I. à la place de jeux d'Estavannens
06.06.2014	et	07.06.2014	TIR	Giron de Montsalvens à Jaun
07.06.2014			MUSIQUE	Concert d'été à Estavannens - Ecole
13.06.2014			MUSIQUE	Audition des jeunes musiciens
13.06.2014	et	14.06.2014	TIR	Tir de l'Intyamont à Lessoc
18.06.2014			POMPIERS	Compagnie, cours de machinistes 19h45
27.06.2014	ou	04.07.2014	SIVE	Concert au camping par la Vudalletta
28.06.2014			SKI CLUB ESTAVANNENS	Pétanque alpestre au chalet
JUILLET				
03.07.2014	au	06.07.2014	JEUNESSE	Rencontres gruériennes à Broc
04.07.2014	ou	27.06.2014	SIVE	Concert au camping par la Vudalletta
11.07.2014	au	14.07.2014	TIR	Tir cantonal fribourgeois 2014 en Gruyère
19.07.2014	et	20.07.2014	TIR	Tir cantonal fribourgeois 2014 en Gruyère
25.07.2014	et	26.07.2014	JEUNESSE	Tournoi de foot sur savon
26.07.2014	et	27.07.2014	TIR	Tir cantonal fribourgeois 2014 en Gruyère
AOUT				
05.08.2014	au	15.08.2014	AUBERGE	Vacances annuelles
25.08.2014			POMPIERS	Cours officiers
30.08.2014			TIR	Tir obligatoire



Cet été, le district de la Gruyère aura l'honneur d'organiser le 29^{ème} tir cantonal fribourgeois. Cette manifestation se déroulera sur trois week-ends :

Vendredi, samedi, dimanche et lundi : 11-14 juillet
Samedi et dimanche : 19-20 juillet
Samedi et dimanche : 26-27 juillet

Les tirs auront lieu de 08:00 à 12:00 et de 13:30 à 19:00 heures.
Les dimanches, les tirs seront interrompus à 17:00 heures

Pour des raisons internes, les tireurs de la société de Bas-Intyamont devront tirer toutes leurs passes :

- le jeudi : 17 juillet de 17:00 à 20:00 heures
- le vendredi : 18 juillet de 13:30 à 20:00 heures

Les compétitions seront organisées dans 14 stands de tir à 300m et dans 2 stands à 50/25 m. Pour l'Intyamont, il s'agit des stands à 300m de Lessoc, Neirivue et Grandvillard.

Le comité d'organisation envisage la participation de quelque 6000 tireurs en provenance des quatre coins du pays. Nous sommes bien conscients que cette fête occasionnera un certain nombre de nuisances (bruit et circulation). Nous vous demandons un peu de compréhension et d'indulgence. Une signalisation adéquate sera installée et nous vous serions reconnaissant de redoubler de prudence sur la route Estavannens / Grandvillard lors de cette période.

Le district de la Gruyère et particulièrement notre pays de l'Intyamont se doivent d'accueillir ces visiteurs avec le sourire, bonne humeur et respect. Nous pouvons espérer qu'ils reviendront visiter notre région à l'occasion, surtout s'ils ont été bien reçus.

Certains soirs, nous organiserons quelques animations près du stand de tir. Nous serions très heureux de vous y accueillir pour fraterniser un petit moment.

Afin d'assurer une parfaite organisation, nous aurons besoin d'un grand nombre de bénévoles. Si vous disposez de quelques heures à nous offrir, vous pouvez contacter notre chef du personnel : Ludovic Seydoux, au 079 464 02 03.

Pour de plus amples informations, prière de consulter la page WEB :
<http://www.estavannens.com/bulle.html>

Marc Jaquet

Chef de la place de tir de Grandvillard, Président de la société de tir Bas-Intyamont

TIRS OBLIGATOIRES 2014

- AVIS -

Nous informons les hommes astreints au service, dès l'école de recrue et jusqu'à la classe 1980, des villages d'Enney, Estavannens, Grandvillard et Villars-sous-Mont, que les tirs obligatoires auront lieu au stand situé sur la commune de Grandvillard, aux dates suivantes :

Samedi 12 avril 2014 de 13.30 h. à 16.30 h.
Samedi 30 août 2014 de 13.30 h. à 16.30 h.

Chaque tireur apportera avec lui

- la lettre circulaire munie des étiquettes autocollantes*
- le livret de service*
- le livret de tir ou le livret de performances militaires*
- une pièce d'identité officielle*
- l'arme personnelle avec sa trousse de nettoyage*
- la protection personnelle de l'ouïe*

Remarques :

- les militaires licenciés de l'armée en 2014 ne sont plus astreints au tir cette année-là.
- licenciements en 2014 : sdt et sof 1980, ainsi que 1981 à 1984 au cas où les obligations militaires ont été remplies.
- Les militaires qui accomplissent leurs obligations durant le 2^{ème} semestre ne seront libérés que l'année suivante et sont donc astreints au tir.

Le Tir en Campagne 2014 aura lieu les 24,30 et 31 mai, et 1er juin à Hauteville. Allez-y nombreux ! Entraînements possibles au stand de Grandvillard les 22, 24 et 28 mai 2014.

Permanences juridiques

L'ordre des Avocats Fribourgeois ouvrira une permanence juridique à Bulle,

**chaque jeudi soir, de 17.00 h. à 19.00 h.
dans les locaux de l'Hôtel du Cheval Blanc –
Rue de Gruyères 16.**

Cette permanence permet à chacun d'avoir, pour un prix de CHF 30.00, une consultation juridique de 20 minutes sur le problème qui le préoccupe.

La consultation juridique est assumée exclusivement par les avocats membres de l'Ordre des avocats fribourgeois.

Elle a lieu sans rendez-vous.

Prologue du Tour du canton de Fribourg

Affiliée à l'Union cycliste fribourgeoise (UCF), la société O² Mountainbike organisera le prologue du prochain Tour du canton de Fribourg le 27 avril prochain, entre 8 h et 13.h.

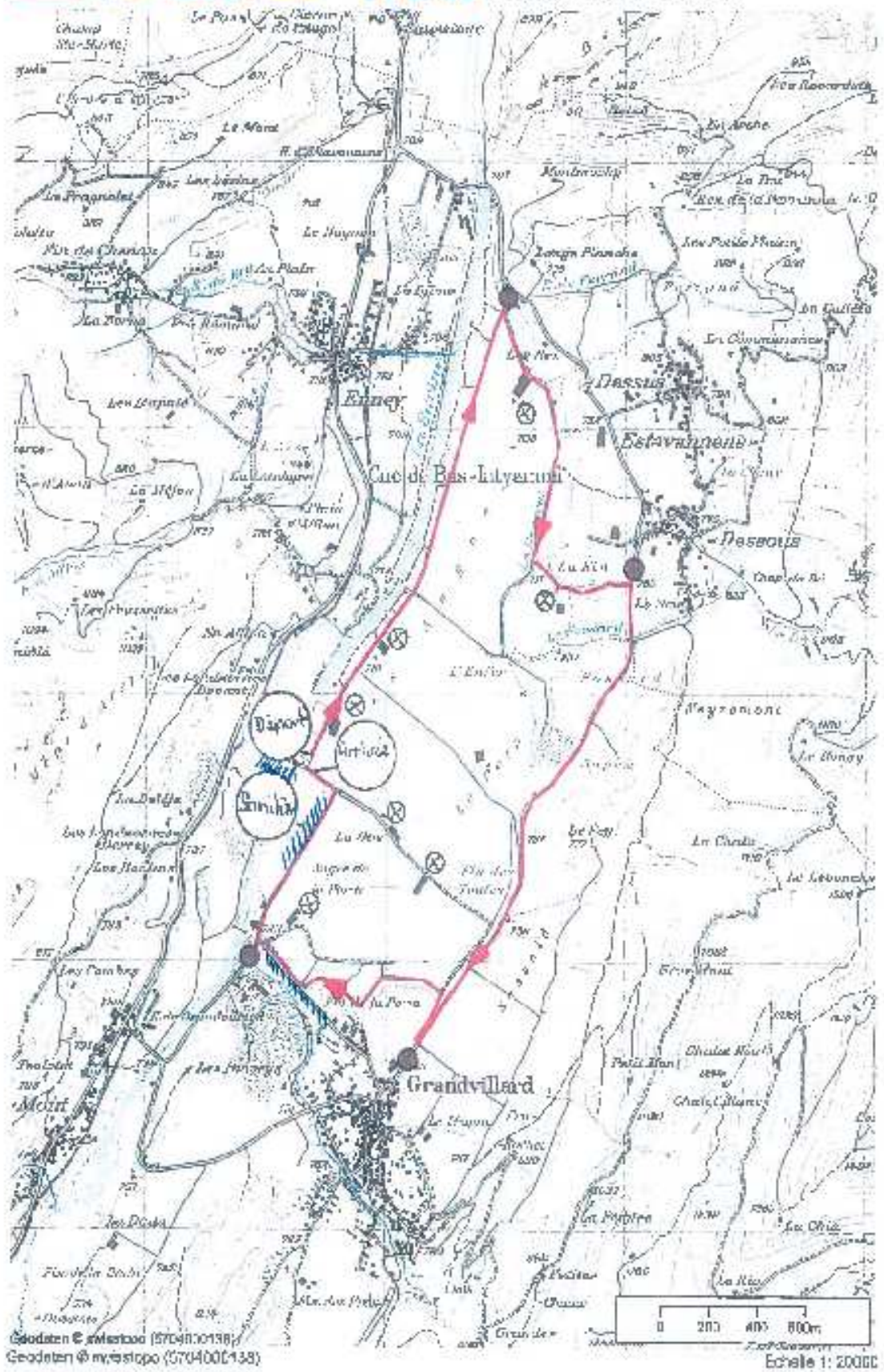
Cette manifestation sportive se déroulera sur les routes entre Grandvillard et Estavannens, selon le parcours indiqué sur le plan ci-après. Les routes ne seront pas fermées à la circulation et la sécurité sera assurée par des plantons. Nous nous recommandons pour que la signalisation soit bien respectée, afin d'éviter tout accident.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre patience et de votre compréhension durant cette journée.



www.suisseMobile.ch

Découvrez les plus beaux lieux de la région de vélo, de VTT, de roller et de canoë



- = Planton
- ⊗ = Rivierain
- ||||| = P
- ▶ = sens course et circulation
- = tracé 7,300 Km



les Ligues de santé

du canton de Fribourg

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

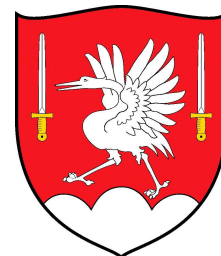
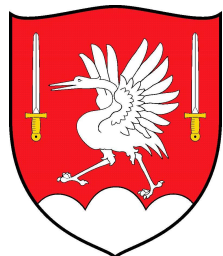
Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66






Route St-Nicolas-de-Flüe 2
CP 96 / 1705 Fribourg

Tél. 026 426 02 66 www.liguessante-fr.ch
Fax 026 426 02 88 info@liguessante-fr.ch



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamou 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Fax		026 921 81 09
Web		www.bas-intyamou.ch
E-Mail		commune@bas-intyamou.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Judi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

**L'administration communale sera fermée
le vendredi 18 avril et le lundi 21 avril 2014
(fêtes pascales)**